## INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963 AVENUE DE TERVUREN 211 - 1150 BRUXELLES

## Service soins de santé

Circulaire O.A. n° 2003/ 176

Bruxelles, le 5 mai 2003

62/ **455** 63/ **437** 

<u>Concerne</u> : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé

Ci-joint, nous vous communiquons les adaptations des instructions comptables et statistiques qui résultent de l'arrêté royal du 25 février 2003 (Moniteur Belge du 28 mars 2003) et de l'arrêté royal du 26 mars 2003 (Moniteur Belge du 31 mars 2003) modifiant l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Les présentes modifications sont applicables à partir du 1er mai 2003.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

F. Praet, Directeur général.

	Documents C Documents N			$\left.\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Adaptations suite à l'A.R. du 25 février 2003 (M. B. du 28 mars 2003)	Libellé + numéros de code de la nomenclature	Imagerie médicale Radiologie : Dépistage par mammographie	Nouveaux codes de la nomenclature :	450203 , 450225
Adaptations su	Article	17, § 1		

## Adaptations suite à l'A.R. du 26 mars 2003 (M. B. du 31 mars 2003)

Documents N			41
Documents C			4515 - 4516 - 4517 4518 - 4519
Libellé + numéros de code de la nomenclature	<u>Médecine interne</u> Pneumologie	Nouveaux codes de la nomenclature :	471472 - 471483
Article	20, § 1, b)		